

Conditions Particulières de FastPayment

Veuillez lire attentivement les présentes conditions relatives à FastPayment. L'utilisation de FastPayment est soumise aux présentes Conditions Particulières (CP) et aux conditions de la convention conclue entre le Client et Alpega dans le cadre de l'utilisation des produits et services Alpega (y compris les Conditions Générales <https://www.alpegagroup.com/fr/tc-carriers/>).

En utilisant tout ou partie de FastPayment, le Client marque son accord et accepte toutes les conditions figurant dans les présentes, à l'exclusion de toutes conditions générales et/ou particulières communiquées par le Client. En outre, les obligations incombant au Client en vertu des conditions énoncées dans les présentes, s'appliquent également aux Utilisateurs pour lesquels le Client demande l'utilisation de FastPayment. Le Client déclare et garantit que ses Utilisateurs acceptent les conditions énoncées dans les présentes. Il accepte d'endosser toute responsabilité si ses Utilisateurs ne respectent pas ces conditions.

Si vous acceptez les présentes conditions pour le compte d'une entreprise ou de toute autre personne (morale ou physique), vous déclarez et garantes que vous êtes habilité à engager ladite entreprise ou personne aux présentes conditions. Les Conditions Générales s'appliquent aux présentes Conditions Particulières et en font partie intégrante. En cas de contradiction ou d'incohérence entre les présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales, les Conditions Particulières prévalent. En outre, ces Conditions Particulières prévaudront également sur tout terme contradictoire ou incohérent repris dans Teleroute.

1. Définitions

• Les termes qui suivent auront les significations suivantes, à moins que le contexte ne s'y oppose, et lorsque le contexte l'exige et le permet, les termes au singulier s'entendent également au pluriel et inversement.

"Alpega" désigne (i) Alpega S.A./N.V., une société belge dont le siège social est situé De Kleetlaan 3, 1831 Diegem (Belgique), enregistrée sous le numéro 0872.586.165 au Registre belge des sociétés, TVA BE 872.586.165, (ii) Alpega France S.A.S., une société française dont le siège social est situé 34 rue Laffitte, 75009 Paris (France), enregistrée sous le numéro 480 081 355 au Registre des sociétés de Paris, TVA BE FR 08 480 081 355 et (iii) ses Sociétés Affiliées.

"Client" signifie la personne qui souscrit à FastPayment. Le Client doit être valablement enregistré auprès d'Alpega pour l'utilisation de Teleroute et approuvé par le Partenaire pour l'utilisation de FastPayment. Le Client ne peut pas être un Particulier.

"Contrat de financement" signifie les termes du contrat conclu entre le Client et le Partenaire (y compris les conditions générales du Partenaire), que le Client a approuvé au cours du processus de création de son compte FastPayment, ainsi que toute modification de ceux-ci.

"Date d'échéance" signifie la date à laquelle la Facture est due et doit être payée comme mentionné sur la Facture et/ou selon les conditions contractuelles applicables.

"Facture" signifie toute facture pour laquelle FastPayment a été souscrit par le Client et activé selon les termes des présentes.

"Partenaire" signifie le partenaire d'Alpega, avec lequel Alpega a conclu un contrat dans le but de permettre la fourniture des services de FastPayment à ses clients, et tel qu'il peut être choisi par Alpega à tout moment (c'est-à-dire initialement, *Cegid Fin Belgium S.A., enregistrée en Belgique sous le numéro 0629.721.921, rue Hors Château 50, 4000 Liège*) et ses Sociétés Affiliées (en ce compris notamment *Cegid Fin France FCT et Pristine*).

"Particulier", signifie une personne qui achète les

services de transport dans un but autre que celui de ses activités professionnelles.

"Société Affiliée" signifie toute société, corporation ou autre entité qui contrôle directement ou indirectement, ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec Alpega ou le Client.

"Teleroute" désigne toute plate-forme de bourse de fret en ligne et les services associés tels que commercialisés par Alpega et ses Sociétés Affiliées sous la marque Teleroute ou toute autre marque (y compris Bursa, 123Cargo et Wtransnet), auxquels le Client a souscrit dans le cadre de la Convention.

• Tous les termes et expressions définis dans les Conditions Générales ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes Conditions Particulières. Les termes "inclus" et "y compris" « en ce compris » sont réputés être suivis par "sans limitation".

2. Objet - Utilisation de FastPayment

• Champ d'application général

Ces CP réglementent la fourniture et l'utilisation de FastPayment, auquel tout Client éligible peut souscrire afin de bénéficier de services de financement concernant le paiement du prix dû au Client en contrepartie de la fourniture de services de transport et de logistique.

• Contrat de financement

FastPayment est un service souscrit via Teleroute, mais fourni par le Partenaire d'Alpega.

Le Client doit conclure le Contrat de financement avec le Partenaire, avant toute utilisation de FastPayment, via un processus en ligne relatif à la création de son compte FastPayment. Le Client reconnaît que (i) le Client sera lié directement avec le Partenaire selon les termes du Contrat de financement, qui s'appliquera à son utilisation de FastPayment et (ii) Alpega n'est pas partie ou impliquée de quelque façon que ce soit dans le Contrat de financement.

Le Contrat de financement prendra effet dès l'activation du compte de FastPayment, sous réserve de toute autre disposition prévue par les conditions du Contrat de financement (en ce compris les conditions relatives à la suspension de celui-ci).

Le Client souscrit à et utilise FastPayment via Teleroute.

Une copie du Contrat de financement et des présentes CP sera mise à la disposition du Client par l'intermédiaire de son compte Teleroute.

Alpega se réserve le droit de transférer les informations et données du Client au Partenaire pour les besoins de FastPayment.

• Responsabilités générales du Client

Le Client s'engage à utiliser FastPayment uniquement aux fins et de la manière expressément autorisées par la Convention et le Contrat de financement et, en général, de bonne foi et d'une manière responsable et raisonnable. En particulier, le Client ne souscrit pas à FastPayment si le Client a connaissance (ou aurait dû avoir connaissance) de tout événement qui pourrait empêcher ou affecter de quelque manière que ce soit le recouvrement du montant (ou d'une partie de celui-ci) dû au titre de la Facture.

3. Souscription - Processus d'activation

• Création du compte

Le Client doit d'abord créer son compte FastPayment via le processus en ligne disponible sur Teleroute. La création de ce compte est soumise (i) au processus d'identification des représentants légaux du Client, (ii) à l'approbation des présentes CP et (iii) à la conclusion du Contrat de financement.

Dans le cadre de la création de son compte et de l'utilisation de FastPayment en général, le Client accepte que (a) il est seul responsable de l'exactitude, du contenu et de la légalité des informations et des documents fournis, (b) les informations fournies doivent être aussi précises et complètes que possible et (c) tout contenu qui viole un terme quelconque de la Convention, du Contrat de financement, des présentes CP ou de toute législation applicable peut être rejeté à la seule discrétion d'Alpega et/ou du Partenaire.

Le Client doit informer immédiatement Alpega de tout changement dans les informations fournies dans le cadre de la création de son compte FastPayment et de l'abonnement à FastPayment (y compris toute information relative à la nature ou à l'étendue de ses activités ou à son statut juridique).

Dans le cadre de l'utilisation de FastPayment, le Client doit fournir toutes les informations et documents demandés, qui sont requis en vertu du Contrat de financement ou que le Partenaire peut demander directement au Client en lien avec les Factures, le Client et/ou les services FastPayment souscrits.

• Souscription

Le Client souscrit à FastPayment via le processus en ligne disponible sur Teleroute.

Le Client doit fournir, via Teleroute et dans les délais prévus par Teleroute ou le Contrat de financement, toutes les informations et documents demandés en lien avec la Facture.

La souscription est, en outre, soumise à la communication, par le Client, de toute autre information et document spécifiques sollicités par Alpega et/ou le Partenaire, à quelque moment que ce soit.

Le Client ne peut souscrire à FastPayment pour une Facture qui ne remplit pas les conditions définies dans le Contrat de Financement.

Le Client reconnaît que les données et documents transmis via Teleroute sous forme électronique auront la même valeur de preuve que les données/documents sous forme papier.

• Approbation - Activation du service

L'activation de FastPayment est soumise à la validation préalable d'Alpega et/ou du Partenaire, laquelle sera basée sur (i) la réception des documents et informations demandés et (ii) les vérifications effectuées par rapport à la Facture et aux documents soumis par le Client (y compris la vérification du débiteur et la validation, par ce dernier, de la Facture), avec l'assistance du Partenaire. FastPayment sera activé après validation par Alpega et/ou son Partenaire, comme confirmé au Client via Teleroute.

Alpega peut refuser toute demande de souscription, à sa seule discrétion.

En cas de non-communication d'un document ou d'une information par le Client dans le délai spécifique et/ou via le processus spécifique définis par Alpega et/ou le Partenaire, une annulation automatique de la souscription précédemment activée peut être mise en œuvre.

A quelque moment que ce soit, Alpega (et le Partenaire) se réserve(nt) le droit d'examiner une souscription sur la base de sa validité juridique, de son caractère complet et concluant. Si Alpega détermine, rétrospectivement ou non, que la souscription n'est pas conforme, Alpega est en droit de la refuser, de l'adapter ou de l'annuler à tout moment.

4. Paiement selon FastPayment

Après activation de la souscription au service FastPayment, le paiement dû selon FastPayment est effectué par le Partenaire directement au Client, via un virement sur le compte bancaire dont ce dernier a renseigné les coordonnées sur Teleroute et selon les dispositions du Contrat de financement.

Le paiement sera effectué après déduction de tout prix dû par le Client.

Le Partenaire ne paiera aucun montant dû au titre de la souscription au service FastPayment dans les circonstances telles que spécifiquement décrites dans le Contrat de financement.

5. Prix

Le coût relatif à FastPayment consiste en une redevance, calculée selon le taux convenu au moment de la souscription à FastPayment (pourcentage de la Facture soumise à FastPayment). Tous les prix sont en EURO et hors taxes.

Le prix est dû lors de la souscription à FastPayment et sera déduit, par le Partenaire, du paiement effectué au Client, suite à sa souscription à FastPayment, en lien avec la Facture couverte.

Le prix est, en outre, soumis aux conditions de tarification définies dans le Contrat de financement.

Le Prix ne sera soumis à aucun type de remboursement (y compris dans le cas où le Client doit rembourser le montant de la Facture au Partenaire ou dans le cas du non-paiement du montant au Client en raison de circonstances prévues par le Contrat de financement).

6. Cession

Lors de la souscription à FastPayment, le Client cède, au Partenaire, tous les droits qu'il détient à l'égard du débiteur concerné en lien avec la Facture. Cette cession est soumise aux termes du Contrat de financement. Le Client doit notifier cette cession au débiteur et à tous ses créanciers, conformément aux termes du Contrat de financement.

Aucun droit relatif à une Facture ne peut être cédé par le Client à un tiers, sans accord écrit préalable du Partenaire et/ou d'Alpega.

7. Annulation - Résiliation

Le Client accepte qu'Alpega, à sa seule discrétion et à tout moment, puisse supprimer ou désactiver le compte de tout Utilisateur, bloquer l'adresse e-mail ou l'adresse IP de tout Utilisateur, ou suspendre/interrompre/annuler l'accès à ou l'utilisation ou le bénéfice de toute souscription à FastPayment (ou toute partie de celui-ci) (rétroactivement ou non), immédiatement et sans préavis, pour toute raison, y compris (i) si Alpega estime que le Client ou tout Utilisateur a agi de manière incompatible avec les termes de la Convention (y compris les présentes CP) ou du Contrat de financement, (ii) en cas de déclaration fautive, invalide ou incomplète, (iii) en cas de défaut de paiement des prix dus en vertu des présentes, (iv) en cas de résiliation/suspension du Contrat de financement entre le Client et le Partenaire, (v) en cas de résiliation du contrat de partenariat entre Alpega et le Partenaire dans le cadre de la fourniture des services de FastPayment. Ni le Client ni un tiers ne peuvent tenir Alpega responsable en cas de résiliation de l'accès et du bénéfice du service FastPayment. Le Client s'engage à ne faire aucune tentative d'utilisation du service FastPayment après cette résiliation.

L'annulation/la résiliation/suspension de FastPayment (ou de toute partie de celui-ci) par Alpega ne donne lieu à aucun remboursement au Client.

8. Rôle - Responsabilités

• Rôle d'Alpega - Pouvoirs

FastPayment comprend un service de financement qui est fourni par le Partenaire d'Alpega selon les termes du Contrat de financement conclu entre le Client et le Partenaire.

Alpega n'agira ni en tant que société de financement, ni en tant qu'agent, représentant, partenaire, revendeur et/ou intermédiaire du Partenaire dans le cadre de la fourniture des services FastPayment.

En souscrivant à FastPayment, le Client accorde à Alpega tous les pouvoirs et autorisations, dans la mesure nécessaire pour la représenter auprès du Partenaire dans le cadre de l'utilisation, et aux fins de FastPayment.

• Responsabilité d'Alpega

FastPayment est un service fourni par le Partenaire selon les termes du Contrat de financement conclu entre le Partenaire et le Client. Alpega n'est pas partie au Contrat de financement et n'y est en aucune façon impliquée. Il n'est par ailleurs impliqué dans aucun type d'arrangement, de conduite, de déclaration ou d'accord du Partenaire s'y rapportant.

Le Partenaire est donc seul responsable de la fourniture dudit service selon les termes du Contrat de financement. Alpega ne sera en aucun cas responsable de tout manquement imputable au service FastPayment tel que fourni par le Partenaire et/ou de toute négligence/faute de ce dernier dans le cadre de la fourniture de ce service.

En particulier, et sans limitation, Alpega n'aura aucune responsabilité si l'un des termes et/ou

avantages du Contrat de financement ne s'applique pas dans le contexte de l'utilisation de FastPayment.

9. Généralités

• Droits d'audit

Alpega et/ou le Partenaire (ou tout fournisseur désigné à cet effet) se réserve(nt) le droit d'effectuer des audits dans le but de vérifier le respect des conditions de la Convention par le Client, sous réserve d'un préavis raisonnable. Le Client fournira à Alpega et/ou au Partenaire toute l'assistance nécessaire, en donnant accès à toutes les informations et documents utiles (y compris tout matériel comptable) et permettra à Alpega et/ou au Partenaire d'effectuer toutes les vérifications nécessaires à cet effet.